



Indemnités accident de voiture

Par **Laurence2302**, le **19/06/2019** à **01:06**

Bonjour

mon ancien compagnon a conduit ma voiture sans être assuré. Il a provoqué 2 accidents de voitures dont j'ai été la seule victime corporelle. En tout gentillesse, j'ai accepté de dire que c'était moi qui conduisait alors que j'étais passagère. Maintenant, j'ai de graves complications au niveau de ma santé et je suis séparée de lui donc je ne me sens plus l'obligation de le protéger notre la loi . Pourtant mes frais médicaux continuent d'augmenter et je commence à être en invalidité de travailler. Est-ce qu'il y a une possibilité de rouvrir mon dossier qui a eu lieu il y a 11 ans et que ce soit lui qui assume financièrement et pénalement son manque de responsabilité ? J'ai eu 2 accidents de voitures à cause de lui et je souffre toujours des séquelles. Les indemnités qui m'ont été versées ne peuvent pas couvrir les 11 ans de souffrance , d'arrêt maladie et de souffrance au travail . Je suppose que je devrais rembourser la somme que l'assurance m'a versée mais je pense que selon les lois , il devra rembourser le montant de l'assurance ainsi que les pénalités liés au code de la route et au préjudice physique et moral.

Par **Chaber**, le **19/06/2019** à **15:28**

bonjour

[quote]

En tout gentillesse, j'ai accepté de dire que c'était moi qui conduisait alors que j'étais passagère.

[/quote]

Très grave erreur, fausse déclaration, dont vous devez assumer les conséquences

A quel titre avez-vous été indemnisée et par qui?